

Déclaration du SNUipp-FSU23 à la CAPD du 3 septembre 2019

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Pour la première année depuis bien trop longtemps, la Creuse va faire sa rentrée avec les mêmes cadres que la sortie précédente ! Même Inspecteur d'Académie, mêmes Inspectrices de Circonscription, même Secrétaire Général, mêmes Chef-fe-s de service. Le SNUipp-FSU23 a suffisamment dénoncé le turn-over incessant des personnels pour souligner cette stabilité que nous n'espérons pas exceptionnelle pour cette rentrée.

Cette stabilité doit permettre d'éviter les trop nombreux dysfonctionnements constatés ces dernières années (mouvement, promotions, contrats de travail...). Le SNUipp-FSU23 espère donc que cette année sera l'occasion de mettre en œuvre une politique de gestion des carrières des personnels juste, transparente, équitable et efficace !

Pourtant, au-delà des difficultés structurelles issues des erreurs de gestion qui conduisent le département à faire une nouvelle fois la rentrée avec 11 personnels de moins que de postes ouverts, les premiers éléments de la rentrée sont autant de mauvais signaux :

- les classes restées vacantes à l'issue des opérations de mouvement n'ont pas été proposées à la sortie aux personnels remplaçant-e-s : ceux-ci n'ont donc pas pu préparer leurs commandes de rentrée, prendre contact avec leurs collègues quand ils-elles en ont...
- les AESH font une nouvelle fois leur rentrée sans contrat de travail et sans perspective quant à la signature de celui-ci ! Pire, la plupart, si ce n'est tou-te-s ont dû solliciter à de nombreuses reprises les services de la DSDEN23 pour savoir où ils-elles devaient faire la rentrée. Le Rectorat s'était pourtant engagé à envoyer les renouvellements de contrat en juin ou juillet !!!
- une classe a vu 3 enseignants différents se succéder au cours de la semaine avant qu'une nouvelle organisation soit finalement trouvée quelques jours avant la rentrée... Alors que les enseignant-e-s avaient commencé leur travail de préparation.
- un poste de psychologue reste désespérément vacant dans le sud Creuse sans que les conséquences de cette vacance ne soient anticipées !

Si nous, représentants du SNUipp-FSU23, déplorons et dénonçons ces dysfonctionnements nombreux et graves, nous continuerons à être force de propositions pour y mettre fin.

Le SNUipp-FSU23 espère que la stabilité des cadres permettra de mettre en œuvre une politique de gestion des personnels et des moyens juste, transparente, équitable et efficace ! Pour cela, nous renouvelons ici la liste des opérations à mener et le calendrier attendu pour que les dysfonctionnements ne se répètent pas encore et encore...

Promotions :

- la CAPD de contestation des appréciations PPCR -qui n'a, semble-t-il pas, été programmée- doit aussi permettre de traiter les avancements automatiques afin que les mises en paiement puissent se faire pour celles et ceux qui sont concerné-e-s le plus tôt possible. Vous aviez, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, donné votre accord de principe ; le calendrier prévisionnel des instances fourni ne le prévoit pas ;
- accès à la hors classe : l'engagement ministériel d'un déroulement de la carrière sur au moins deux grades pour tous doit trouver une concrétisation dans le département : une réponse par une meilleure prise en compte de l'AGS doit être apportée aux collègues ancien-ne-s instituteurs-trices, ayant intégré-e-s le corps de professeur des écoles par liste d'aptitude faute de quoi les engagements du ministre ne seront pas tenus ;
- accès à la classe exceptionnelle : la publication de la circulaire classe exceptionnelle doit offrir les mêmes délais et les mêmes conditions d'information aux personnels que dans les deux autres départements. Faute de quoi, pour la troisième année consécutive, le département pourrait perdre à nouveau des promotions en l'absence de délais de candidature équivalents aux autres départements.

Mouvement :

- la circulaire définitive devra être présentée dans l'instance dédiée et devra faire l'objet de discussions sincères : il n'est pas acceptable que le document publié soit différent du document présenté aux représentants du personnels ;
- publication de listes de postes erronées, erratum à répétition... autant d'erreurs qui auraient pu être évitées en envoyant aux représentants du personnel les documents avant publication ;
- appel à candidature aux personnels souhaitant accueillir des PESA sur leur décharge de direction, temps partiel, allègement de service ... à l'issue du 1^{er} mouvement ;
- mise en œuvre d'un groupe de travail et d'une CAPD pour la constitution des blocs de compléments de service afin d'apporter une certaine stabilité pédagogique aux écoles et aux personnels ;
- appel à candidature aux personnels remplaçants et CAPD d'attribution des postes restés vacants à l'issue des opérations de mouvement ;

Gestion des moyens :

- le décalage permanent entre les moyens alloués au département et les supports proposés doit trouver une issue, faute de quoi, les cartes scolaires présentées continueront à masquer une réalité bien différente des choix affichés, une forme d'insincérité récurrente et préjudiciable pour tous ;
- la situation de l'ASH dans le département avec une proportion jamais atteinte de postes occupés par des personnels non formés, des structures fragilisées (RASED, SEGPA, ...) doit inquiéter et trouver une solution. Le CTSD de constats de rentrée doit ouvrir ce débat pour permettre d'engager, sans délai, une politique volontariste en faveur des élèves les plus fragiles ainsi que des personnels qui les accompagnent.

Psychologues scolaires :

- un poste est vacant, des postes vont être libérés dans les prochaines années et le département ne mène aucune politique pour pallier ce problème. Un recensement/appel à candidature des personnels remplissant les conditions de formation doit être dressé et les départs en formation potentiels engagés et financés.

AESH :

- un groupe de travail doit permettre d'assurer la transparence dans les vœux des personnels et au niveau de leur affectation. Les personnels les plus anciens doivent pouvoir avoir une forme de choix dans leur affectation et un maximum de collègues doivent pouvoir connaître leur affectation avant les vacances.

Formation :

- une formation continue avec l'organisation de stages correspondants aux besoins des personnels préalablement identifiés doit avoir lieu. Le fléchage des animations pédagogiques doit cesser afin de laisser les enseignants choisir leur parcours de formation en fonction de leurs besoins.

Comme vous le voyez, le SNUipp-FSU23, fort de sa représentativité et de son expertise, entend faire avancer les dossiers et continuera, comme il l'a fait l'année dernière à être force de propositions pour faire évoluer les conditions de travail des personnels, dans leur intérêt et dans l'intérêt du service rendu aux usagers.

A Guéret, le 3 septembre 2019

SNUipp-FSU 23